ORDONNANCE COLLECTIVE

Centre de santé et de services sociaux du Granit

TITRE : **Initier des mesures de dépistage pour :** **- Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM)** **- Enterocoque résistant à la vancomycine (ERV)**	**OC- 0019**
Référence à un protocole : Oui ☒ Non □ SARM/ERV **à une technique : Oui □ Non ☒ _____**	**Remplace :** **Date de révision prévue: mars 2012** **Date d'entrée en vigueur : janvier 2005**
Professionnels visés par l'ordonnance : Infirmière autorisée	
Secteurs d'activités visés : Toutes les unités de soins	
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : Patients répondants aux indications de dépistage selon le protocole SARM/ERV	
Médecin répondant : Médecin de garde de l'unité visée	

1. Procédures :

- Se référer au protocole

2. Références :

- Consultation Dre Louise Dion, infectiologue CHUS
- Guide de prévention et de contrôle à l'intention des établissements de soins, mesures de prévention et de contrôle des infections à Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM) au Québec, Institut national de santé publique du Québec, juin 2006

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par :

Dre Suzanne Paquet *Chef du service de soins de longue durée*	Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Marie-Claude Brunelle *Directrice de la qualité des services et des soins infirmiers*	Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr Bernard Gélinas *Président du CMDP*	Date